

Livret d'Accueil des apprenants en situation de handicap



***Immeuble Center Azur
129, Chemin des Vernèdes
83 480 Puget-sur-Argens***

Maj: 01/06/2026

INTRODUCTION	3
1 Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap	4
1.1 Qu'est-ce que le handicap ?	4
1.2 Liste des différentes reconnaissances de handicap	5
1.3 Qui m'accompagne ?	6
1.4 Comment se déroule ma formation ?	5
1.4.1 Quand parler de mon handicap ?	6
1.4.2 Comment est adaptée ma formation ?	7
1.4.3 Comment est organisé le suivi de ma formation ?	7
1.5 Les outils mis à ma disposition	8
2 Apprentissage et Handicap	8
3 Référent Handicap Epiciers de France : Guillaume SOLBES	9
4 Liste des organismes	10
4.1 L'AGEFIPH	10
4.2 Le FIPHFP	11
4.3 CAP EMPLOI	12
4.4 LA MDPH	13
5 Annexes	14

INTRODUCTION

Implanté en région PACA, notre Centre de formation propose depuis 2025 des formations courtes dédiées au métier du commerce alimentaire spécialisé ou non et destinées aux salariés, chefs d'entreprise, aux personnes en reconversion professionnelle, aux demandeurs d'emploi.

Canal Bio Formation s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous nos apprenants d'accéder à nos différentes formations et de développer leur potentiel.

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent ou souffrant d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation.

Canal Bio Formation s'engage ainsi pour tout apprenant en situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins ;*
- Étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;*
- L'accompagner dans ses démarches*

Canal Bio Formation se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap.

Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et Canal Bio Formation ne peut être tenu pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'obtention de son attestation de formation.

Ce livret contient les informations essentielles concernant l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, ainsi que les aménagements mis en place.

Vous trouverez également, dans ce livret, les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.

1 Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

1.1 Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant.
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales ou sensorielles.

Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de pouvoir bénéficier de notre dispositif d'accompagnement ainsi que des différents aménagements spécifiques, merci de présenter le document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Nous vous présentons ci-dessous la liste des différentes reconnaissances ainsi que des organismes délivrant ou attestant de votre situation de handicap.

Un rendez-vous sera organisé avec notre Référente Handicap, Monsieur Guillaume SOLBES et c'est lors de ce rendez-vous que nous vous demanderons ce document officiel et que nous étudierons votre situation afin de pouvoir définir les aménagements dont vous aurez besoin lors de votre formation au sein de Canal Bio Formation.

1.2 Liste des différentes reconnaissances de handicap

RQTH (Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé)

- Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Décision administrative
- Permet de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps

PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)

- Délivrée par la MDPH
- Concerne les apprenants en situation de handicap ayant besoin d'aménagements spécifiques

AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)

- Aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources

AEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)

- Concerne les personnes de moins de 20 ans
- Aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap

ALD (Affection de Longue Durée)

- Relève de la sécurité sociale
- Attestation AMELI
- Concerne les maladies chroniques

1.3 Qui m'accompagne ?

Canal Bio Formation dispose d'un Référent Handicap.

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de notre organisme de formation :

- Équipe administrative
- Équipe pédagogique

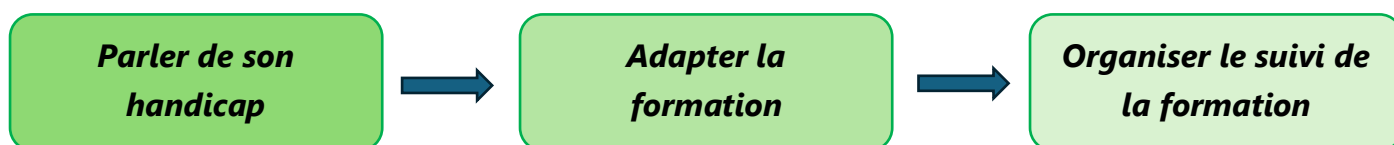
Il veille également à l'accompagnement des apprenants en situation de handicap dans un souci d'équité.

Il est l'interlocuteur privilégié dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Il est également l'interlocuteur de vos familles ainsi que des équipes pédagogiques dans la prise en compte de votre situation de handicap que ce soit au sein de Canal Bio Formation ou en entreprise.

1.4 Comment se déroule ma formation ?

L'accompagnement se déroule en 3 étapes



1.4.1 Quand parler de mon handicap ?

Vous pouvez faire part de votre handicap dès que vous candidatez au sein de notre centre de formation.

Il vous suffit d'indiquer dans l'espace prévu à cet effet lors de votre préinscription en ligne sur notre site, que vous êtes en situation de handicap.

Si vous souhaitez parler de votre situation de handicap directement auprès du Référent Handicap, il vous suffit de lui envoyer un mail (guillaume.solbes@canal.bio) ou de l'appeler : 06 72 99 16 08.

Dès que la Référente Handicap est informée de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation et compléter l'analyse du besoin.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de nous fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

1.4.2 Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien (l'analyse du besoin), que vous aurez avec le Référent Handicap de Canal Bio Formation, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin et la faisabilité de votre projet de formation.

En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent différer (tiers-temps, envoi des cours).

1.4.3 Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Durant toute votre formation, le Référent Handicap reste à votre écoute, tout comme l'équipe de Canal Bio Formation (équipe pédagogique, équipe administrative) si vous en ressentez le besoin.

Nous suivons votre évolution et assurons une liaison entre vous, nos intervenants, et les services administratifs.

Le Référent Handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles elle est en relation et dans le cas où nous ne pourrions pas répondre favorablement à votre demande.

Le Référent Handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

Le Référent handicap a également pour mission d'accompagner l'ensemble des apprenants dans le suivi de leur formation et se tient, également à votre disposition.

1.5 Les outils mis à ma disposition

Chaque apprenant dispose d'un canal What'sApp et E-Mail en attendant le développement de notre plateforme apprenant LMS, dès lors qu'il est inscrit sur une session auprès de notre centre de formation.

Il peut y accéder via un ordinateur, un téléphone portable ou bien une tablette, dès lors qu'il dispose d'une connexion internet.

La plateforme QUEOVAL est indispensable pour chaque apprenant. Il facilite la communication et la transmission d'informations essentielles pour le bon déroulement de la formation des apprenants et permet de suivre en temps réel votre parcours au sein de notre organisme de formation.

A partir de ce dernier, vous pourrez consulter :

- Vos informations administratives
- Vos résultats aux différents quizz avant et après
- Vos plannings de formation
- Les supports de cours

Emarger en ligne sur cet espace

2 Apprentissage et Handicap

Pour tout apprenant en situation de handicap, Canal Bio Formation met en place un accompagnement spécifique tout au long de la formation :

- Parcours de formation adapté et contractualisé : prise en compte de votre situation individuelle, adaptation de votre parcours en fonction de vos besoins en lien avec l'équipe pédagogique
- Suivi du parcours et ajustements en fonction de l'évolution des besoins en concertation avec l'équipe pédagogique, votre employeur (salarié (e)) et les acteurs concernés
- Information et suivi après la formation : partenaires emploi (France Travail, Cap Emploi, Missions locales)

- *Contacts facilités auprès des acteurs impliqués dans la suite de votre formation : un bilan de votre formation pourra être réalisé et vous être communiqué avant la fin de votre formation au sein de Canal Bio Formation (aménagements matériels et pédagogiques mis en place, pistes envisagées).*

3. Référent Handicap Canal Bio Formation : Guillaume SOLBES



Guillaume SOLBES



guillaume.solbes@canal.bio



06.72.14.38.76

Du lundi au vendredi :

8h00 à 19h00

4. Liste des organismes

4.1 L'AGEFIPH

L'AGEFIPH est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées.

Pour cela, elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes.



L'offre de services et d'aides financières de l'Agefiph :

<https://www.agefiph.fr/Professionnel/Offre-de-services-et-d-aides-financieres>

Délégation régionale Ile-de-France

24/28 Villa Baudran 21/37 rue de Stalingrad

Immeuble Le Baudran – 94110 Arcueil

Horaires : 9.00 à 12.00 - 14.00 à 17.00

4.2 Le FIPHFP

Le FIPHFP aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%.

Par ses financements et les partenariats qu'il noue, il incite les employeurs à mettre en œuvre des politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses et à contribuer au changement de regard.



Délégation Ile de France

Adresse : 12 avenue Pierre-Mendes France - 75013 Paris

<https://www.fiphfp.fr/nos-regions/ile-de-france>

4.3 CAP EMPLOI

Leur objectif est de sécuriser les parcours des personnes handicapées les plus fragiles (dont le handicap constitue le frein principal à l'emploi) et favoriser les transitions professionnelles.

Ils accompagnent les demandeurs d'emploi en situation de handicap (dont le handicap constitue le frein principal d'accès à l'emploi), dans le cadre d'une co-traitance avec Pôle emploi, ainsi que les personnes handicapées en emploi (lorsque le handicap constitue le frein principal au maintien dans l'emploi ou à l'évolution professionnelle).



Cap emploi (75)

<https://www.capemploi-75.com>

3, Bis Rue d'Hautpoul - 75019 Paris

Tel 01 44 52 40 60

contact@capemploi75.org

Cap emploi (77)

200, Rue de la Fosse aux Anglais – 77190

DAMMARIE LES LYS

Tel : 01 64 79 59 37

assistante-direction@capemploi77.fr

Cap emploi (95)

Avenue des Béguines – 95800 Cergy Pontoise

Tel : 09 72 75 12 13

accueil@capemploi95.org

<https://www.capemploi-95.com/>

Cap emploi (91)

Immeuble le Mozart – 41 Rue Paul Claudel –

91000 Evry

Tel : 01 60 79 21 05

<https://www.capemploi91.com/>

Cap emploi (78)

Bis Boulevard Victor Hugo - 78300 Poissy

Tel : 01 34 01 30 00

contact@capemploi78.fr

<https://www.capemploi-78.com/>

Cap emploi (93)

7 rue Gilbert Gatouillat

93600 Aulnay-sous-Bois

01 80 19 88 60

contact@capemploi93.org

<https://www.capemploi-93.com/>

4.4 LA MDPH

Nombre de ses missions visent à favoriser l'insertion professionnelle, telles l'information, l'évaluation et l'orientation professionnelles, et des liens de proximité sont mis en place avec les partenaires.



MDPH – Ile de France

69 rue de la Victoire

75009 Paris

Téléphone : 01 53 32 39 39

Mail : contact@mdph.paris.fr



Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modification des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi).



Décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles.



Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap